

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 1er octobre 2010**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUK représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Philippe SAN MARCO.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DTUP 012-2294/10/CC**

**■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation du financement des services de transports scolaires exploités dans le périmètre du SMITEEB.**

**DITRAAG 10/5118/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans un souci d'amélioration des transports publics et de coordination des réseaux urbains de l'aire métropolitaine marseillaise, MPM et le SMITEEB assurent une correspondance entre le réseau urbain du SMITEEB en prolongeant la ligne 1 et le réseau de la RTM sur le territoire de la commune de Marseille (Saint Antoine).

Ce prolongement donne la possibilité :

- Aux habitants des Pennes Mirabeau de se connecter avec le réseau RTM pour se rendre dans les quartiers nord, à l'Hôpital Nord et au centre ville de Marseille,
- Aux habitants marseillais du quartier de Verduron Haut d'être desservis par un service de transport leur permettant de se rendre sur la commune de Marseille,
- Aux habitants marseillais de se rendre sur la commune des Pennes Mirabeau au départ de l'arrêt Saint Antoine situé sur la commune de Marseille.

MPM propose aux marseillais résidant dans le quartier Verduron un titre de transport spécifique pour utiliser cette liaison « Verduron -Saint Antoine » et ainsi permettre leur rabattement sur le réseau de la RTM.

Ce titre est délivré gratuitement à ces ayants droit afin d'éviter qu'ils soient contraints d'acheter deux abonnements (SMITEEB+RTM) pour emprunter les transports collectifs.

Aussi, MPM ou tout organisme la représentant sur sa demande, assure la communication des ayants droit par la délivrance d'une attestation confirmant la domiciliation de l'intéressé.

Le SMITEEB, par l'intermédiaire de son délégataire, délivre aux ayants droit sur leur demande, des cartes sans contact identifiées « Verduron Marseille ». Ces cartes ne peuvent être utilisées que par les marseillais sur la section Marseille – « Verduron » de la ligne 01. Elles sont délivrées annuellement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

Ces titres de transport sont distribués gratuitement aux habitants du quartier. La facture est établie sur la base des statistiques de validation issues du système billettique du SMITEEB et de la valeur du ticket de la carte magnétique de 10 voyages du réseau urbain au tarif en vigueur pour la période considérée.

La convention organisant ce service est arrivée à échéance.

Aussi, il est proposé d'approuver un avenant n° 1 à la convention relative à l'organisation du financement des services de transports scolaires exploités dans le périmètre du SMITEEB ayant pour objet de contractualiser les règles de facturation des compensations tarifaires des titres de transport « Verduron ».

A titre indicatif, le coût de ces compensations supporté par MPM s'élèvera à trois mille euros par an environ.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

Signé le 1er Octobre 2010  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La convention n° 10/1035 approuvée par la délibération DTUP 009-1727/09/CC du 18 décembre 2009.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que MPM souhaitant assurer une continuité territoriale aux marseillais résidant dans le quartier Verduron leur propose un titre de transport spécifique gratuit pour utiliser cette liaison « Verduron-Saint Antoine » et ainsi permettre leur rabattement sur le réseau de la RTM ;
- Que ces titres délivrés gratuitement à ces résidants sont compensés financièrement au SMITEEB par MPM.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n° 1 ci-annexé, à la convention n°10/1035 relative aux transports scolaires exploités par le SMITEEB.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Fonctionnement – Sous-politique C220 – Nature 6554 – Fonction 815.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI